

## Groupe de travail « financements sur les territoires en bon état »

6 octobre 2022 – Guerlédan

---

Thématique : « *Vers de nouvelles façon de mobiliser les acteurs d'un territoire en bon état* »

Présents : Soazic DORHNE (APPCB), Aline DANGIN (Syndicat du Blavet), Denis CAUDRON (RS), BIGARD Charlotte (ABB), Hélène ANQUETIL (OFB), Lenaig SAOUT (CD 29), Laure DE GAALON (FMA), Anne-Sophie BLANCHARD (SIVALODET), Gwenola LE MEM (Syndicat de l'Elorn), Stéphanie HARRAULT, Dylan LE MOUEE (Lorient Agglomération), Marie-Cléa POSTEL (Quimperlé Co), Laurianne RIOUAL (EPAGA), Vanessa THORIN (SMBEIL), Katelle PIERRE (ERB), Florent MERCIER (GPA), Séverine CHANONY (Roi Morvan communauté), Samuel JOUON (LTC), Arnaud CLUGERY (ERB), Samuel JOUON (LTC), Arthur GEFFRAY, Mélanie OZENNE, Delphine PAJOT (CRB)

La Région Bretagne a souhaité organiser une journée d'échange à destination des territoires en bon état. Cette journée s'inscrit dans la continuité des travaux du GT financement du bon état. Elle a été construite en partenariat avec les Départements du Finistère et des Côtes d'Armor et l'OFB notamment.

La matinée a été consacrée à la présentation de démarches de mobilisation d'acteurs autour :

- de la labellisation Ramsar de la Baie d'Audierne
- de la labellisation « Rivières sauvages » de la vallée du Léguer
- et de l'atlas socio-culturel de la rivière du Bélon.

Ces présentations ont été suivies l'après-midi par des ateliers de travail.

**L'objectif de cette rencontre était de tirer un bilan collectif de ces 3 expériences pour accompagner les territoires en bon état dans la conduite ou le renouvellement de leurs projets de territoire, avec une approche intégrée de valorisation des patrimoines naturels et culturels et de mobilisation citoyenne. Les solutions financières identifiées pour animer des démarches de mobilisation ont également pu être abordées.**

## RETOURS D'EXPERIENCE BRETONS

Les présentations et fiches retour d'expérience sont fournies en pièces jointes.

Compte-rendu des échanges avec la salle

### 1 - Labellisation Ramsar de la baie d'Audierne

Lenaig SAOUT, Laure DE GAALON

***Concernant la place des réseaux associatifs de toute nature (environnement, culture, loisirs, etc.) dans la démarche Ramsar et dans le guide à paraître comme facteur facilitant au niveau local***

Le guide vise à promouvoir et à faciliter la construction du dialogue et la mise en œuvre de processus participatifs dans les projets de préservation et de restauration des milieux aquatiques portés par les acteurs publics (collectivités, syndicats de bassin). Il s'appuie notamment sur le retour d'expérience de la démarche de labellisation Ramsar en Finistère (cf. [page dédiée](#)), laquelle a montré l'importance des réseaux associatifs locaux. La volonté est bien de s'adresser aux associations des territoires concernés, y compris hors champ de l'environnement, en tant qu'acteurs-clés, potentiels relais d'information et d'expression pour les habitants. Pour la Baie d'Audierne par exemple, l'implication de l'association *Les amis de la baie d'Audierne* et *Histoire d'écrire* a permis d'informer et de mobiliser des personnes d'horizons géographiques et socio-culturels différents. Cela a eu une influence importante en termes de participation et d'appropriation. Aujourd'hui, la dynamique est aux mains des collectivités concernées.

Le Département va lancer un appel animations pour valoriser des initiatives du réseau REEB (réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne), qui porte des animations sur le territoire, et des collectivités qui font des travaux pour les inciter à travailler davantage ensemble. Il ne donnera pas accès à des financements supplémentaires mais à un porter à connaissance sur un an de ces animations auprès des finistériens.

***Concernant la mobilisation d'étudiants issus d'autres territoires dans la démarche d'enquête et de médiation, comme frein potentiel à la mémoire du travail réalisé***

La démarche d'enquête et de médiation mise en œuvre par l'équipe de recherche impliquée a permis de tester de nouvelles approches (ex. organisation d'ateliers collectifs et de groupes de discussion auprès d'acteurs socio-économiques et d'habitants). L'intervention d'étudiants en Licence Pro Tourisme et Marketing territorial c'est inscrit dans ce cadre. La démarche a été un support de sensibilisation pour ces étudiants, par ailleurs peu formés sur les enjeux environnementaux des

---

<sup>1</sup> Comment mettre en œuvre un projet de territoire participatif ? Orientations méthodologiques et outils mobilisables, Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité du Finistère (Camab – parution prévue en 2023).

territoires. En retour, ils ont animé des échanges et produit une analyse. L'idée était aussi de travailler avec le BTS Tourisme local mais cela n'a pu aboutir à ce moment-là.

Au-delà de cette démarche, le fait de travailler avec des étudiants – acteurs « tiers », extérieurs au territoire - permet de libérer la parole, y compris auprès des élus.

### ***Concernant le sentiment d'appartenance à un lieu à préserver et la volonté de bien faire de la part des habitants – riverains***

La particularité du site de la baie d'Audierne (Natura 2000 depuis 2007 et site Ramsar depuis 2021) est d'être le support de nombreux usages récréatifs, principalement liés à la mer (surf, kite...), mais de peu d'usages sociaux-professionnels (2 agriculteurs occupent des terrains Conservatoire du Littoral et un petit nombre de pêcheurs à pied se consacrent à la telline).

Les participants ont exprimé leur très fort attachement au lieu, préexistant donc à la démarche. La reconnaissance apportée par le label a cependant mis en avant la question de l'exemplarité des pouvoirs publics et a permis de souder différents acteurs ou individualités autour d'initiatives et de préoccupations communes. Un processus participatif peut ainsi devenir une caisse de résonance de dynamiques locales, éléments qu'il peut être important d'anticiper ou de suivre pour veiller à la pluralité des expressions et anticiper les potentiels conflits. Cela a soulevé également la question de la cohérence des projets portés par les collectivités concernées (le label devenant un argument à opposer contre certains projets locaux voire nationaux, comme avec le projet d'extraction de Lithium).

## **2 - La labellisation Sites Rivières Sauvages de la vallée du Léguer**

*Samuel JOUON – Denis CAUDRON*

### ***Concernant le linéaire du Léguer labélisé***

En tout, 52 km du Léguer et son affluent principal le Guic (affluent représentant une part importante du débit du bassin versant) sont labélisés ce qui représente entre 70 et 80 km. Le label permet de travailler à l'échelle de tronçons et non à l'échelle du bassin ce qui peut être déstabilisant mais ce qui a permis d'enclencher la démarche et de valoriser des tronçons préservés (ici de la source du Léguer jusqu'à la partie médiane et le Guic). En effet, la partie aval du Léguer est entravée par des déversoirs problématiques ce qui n'a pas permis de proposer la totalité à la labellisation. La démarche Label permet néanmoins de poursuivre le travail sur la continuité écologique de cette partie pour espérer étendre le linéaire labélisé même s'il n'y a pas d'obligation.

### ***Concernant les obligations du label***

Seule une démarche de progression est attendue : soit sur l'amélioration de la note ou soit sur l'extension géographique de la zone labélisée ou les deux. Pour le Léguer, les élus ont la volonté d'étendre la partie labélisée vers l'aval mais le territoire est confronté aux difficultés soulevées par l'instauration de la loi climat et résilience.

### ***Concernant le mécénat et la multiplicité des sources de financement***

Pour la mobilisation sur le mécénat et la mobilisation de sources de financements particulières, le temps n'a pas été chiffré dans le détail (quelques jours intégrés à la coordination). Le mécénat territorial permet de récolter environ 3 000 euros par an (12 à 13 000 euros sur un an et demi pour le Léguer, si l'on cumule d'autres sommes apportées via le Fonds pour la conservation des rivières sauvages pour des projets spécifiques : aides de fondations et petites entreprises). Le territoire récupère 70% des sommes liées au mécénat de son territoire. Il n'est pas imposé de ligne directrice pour l'utilisation de la somme. Les 30% restant vont au pot commun du label pour financer par exemple des études de recherche et développement. La somme n'est pas très élevée, mais cela permet de financer des actions sur les espèces invasives par exemple. Cela permet de financer des opérations qui ne sont pas dans des cases ou des innovations mais aussi une appropriation du monde économique au label. A l'avenir cela pourrait permettre de palier à des financements moindres sur la continuité, d'abonder des co-financements complémentaires même si aujourd'hui les sommes ne sont pas très importantes.

Les sources de financements complémentaires sur le Léguer ont été mobilisées via le Label au niveau national. Depuis plusieurs années, le territoire mobilise des fonds Européens (Leader, feder recherche, etc.). Cela mobilise du temps technique et administratif mais cela a permis de maintenir des actions et une ambition, et ce à autofinancement constant des structures locales (commande politique des EPCI et producteurs d'eau du bassin).

***Concernant le consentement à payer élevé au regard des résultats du mécénat ; et la valorisation de l'étude des services écosystémiques pour accroître la mobilisation des mécènes, particulièrement ceux qui tirent une valeur économique des services ?***

L'étude mériterait d'être mieux valorisée. Il s'agit d'un sujet complexe en terme de communication. L'étude est récente. Un premier temps de restitution a été effectuée mais il reste à trouver la façon de bien communiquer sur cette étude. Le film « Si le Léguer m'était contée » visible sur la page : <http://www.vallee-du-leguer.com/Evaluation-des-services-ecosystemiques-rendus-par-la-vallee-du-Leguer> permet une première valorisation de la démarche. Une journée est aussi prévue le 18 novembre prochain avec les entreprises du territoire.

***Concernant les entreprises qui se sont engagées à soutenir le Léguer, est ce qu'il y a un partenariat privilégié avec elles ou un engagement de communication ?***

Il faut bien différencier le mécénat du partenariat qui sont deux choses différentes. Au niveau du mécénat, il n'y a pas de contreparties. Le mécène ne peut communiquer (cf. green-washing) – valoriser son mécénat. Le Label peut néanmoins communiquer. Sur d'autres bassins, il existe des conventions de partenariats (pour identifier les actions qu'ils souhaitent financer). Seul le mécénat permet de défiscaliser.

***Concernant Rivières Sauvages, la demande et les critères discriminants du Label***

L'association du Réseau des Rivières Sauvages est une association loi 1901 qui a 3 ans d'existence (3,6 ETP). Elle s'appuie sur un fond de dotation (bénévoles) qui a été créé il y a dix ans (2011) pour financer des opérations de maintien du bon état écologique des eaux. La demande de labellisation est réalisée par les territoires (part d'une volonté locale). Les critères ont été établis avec un comité scientifique. Le volet hydromorphologie pèse beaucoup dans la grille. Les rivières de plaine aménagées sont vites

pénalisées (comme sur la partie aval du Léguer). D'autres critères concernent les aspects de biodiversité, etc.

Pour le Léguer, la démarche s'est enclenchée au moment où l'Agence de l'Eau a commencé à lancer des signaux négatifs sur les financements dans les territoires en bon état. Lors du bilan prospectif, les acteurs, y compris les agriculteurs ont souhaité poursuivre la dynamique. Le territoire a pris connaissance de l'existence du Label à ce moment-là et s'est interrogé sur l'opportunité de s'engager dans la démarche pour poursuivre mais aussi aller au-delà du maintien du bon état (état « administratif » qui ne prend pas tout en compte).

### ***Concernant la mobilisation des agriculteurs dans la démarche de Label***

Le public agricole est le public qui s'est le moins senti concerné et fier d'avoir contribué à l'obtention du Label. C'est une autocritique que le porteur peut se faire. Ils ont considéré qu'il s'agissait plus d'une démarche de la collectivité, des pêcheurs, des habitants. Aujourd'hui on essaie de remédier à ce point et de communiquer : si le Léguer est labélisé c'est aussi grâce aux efforts des agriculteurs. Il existe une bonne dynamique sur le territoire, avec beaucoup de conversions en agriculture biologique, une démultiplication des MAE systèmes herbagers. Cela contribue au label qui dispose aussi de critères d'occupation du sol en fond de vallée, de qualité d'eau. Avec la nouvelle programmation, un plan d'actions rivières sauvages sera intégré au plan plus global. Il y aura des actions spécifiques avec les agriculteurs.

### ***Concernant la mobilisation des élus et des éventuelles craintes liées à la labellisation***

Des questions ont pu se poser sur le caractère « sauvage ». Les élus ont rencontré les acteurs de l'association et se sont retrouvés sur l'idée qu'il ne s'agissait pas d'une mise sous cloche, le terme sauvage a été choisi par rapport à la communication, au côté attractif mais le label concerne bien des rivières préservées mais avec de l'activité humaine. Les élus ont été assez ouverts et ont vu l'opportunité d'émarger au label.

## **3 - Atlas du Belon**

Arthur GEFFRAY, Arnaud CLUGERY

### ***Concernant le lien politique Fau et Rivières de Bretagne***

Le seul discours technique et scientifique ne suffit pas à convaincre du besoin de changer les comportements et les orientations. Une réflexion est née à ERB autour des droits pour la nature, pas au sens du code de l'environnement mais du droit pour le citoyen à exprimer un point de vue et un attachement pour son territoire. Cette démarche est présente dans la démarche politique d'ERB : le point de vue des citoyens devrait avoir autant de poids que celui qui est entré par une voie technique, notamment dans le cadre des instances de gouvernance locale des SAGE. ERB aurait pour ambition de faire des atlas une composante à part entière des états des lieux des SAGE. Parler de l'ensemble des attachements aux rivières permettrait peut-être aussi de faire revenir des élus qui n'assistent plus aux CLE.

### ***Concernant le lien avec les équipes techniques gestionnaires du Belon***

Le service de l'eau de Quimperlé Communauté a été rencontré au début de la démarche mais il est vrai que le travail s'est engagé avec les équipes en charge de la démarche Pays d'art et d'histoire. C'est un des points de vigilance et d'amélioration que de veiller à conserver le lien à l'environnement et l'eau. La notion de transversalité au sein des collectivités mais aussi d'autres types de structure reste à développer (cf. atelier) au niveau des services, mais aussi des élus.

## **POURSUITE DU TRAVAIL SUR LES FINANCEMENTS DES TERRITOIRES EN BON ETAT**

### **1 - Retour sur les deux AAP lancés en 2022 par la Région**

*Arthur GEFFRAY, Mélanie OZENNE*

L'appel à projets Eau et patrimoines a rencontré un certain succès puisque 70 dossiers ont été déposés. Les porteurs se répartissent de la manière suivante: 39 associations, 28 collectivités et 3 entreprises. En matière de répartition, on observe une concentration des projets dans le Finistère (26 projets) et dans le Morbihan (20 projets). Ces deux départements représentent à eux seuls plus de 65% des projets déposés. Sur le plan financier, l'enveloppe était de 500 000€ avec un plafond fixé à 50 000€ d'aide par projet. La décision finale concernant les dossiers aura lieu lors de la commission permanente du mois de décembre.

Pour l'appel à projets Eau et biodiversité, 6 dossiers ont été déposés dont deux par des communes, trois par des syndicats mixtes et un par une association. Sur le plan financier, l'enveloppe s'approche de 300 000€ avec un plafond fixé à 50 000€. Le comité technique de sélection se réunira fin novembre et le comité d'orientation de Breizh Biodiv mi-décembre pour valider les projets retenus.

En première approche, pour expliquer cette différence entre les 2 appels à projets, on peut tout de même relever que les canaux de diffusion ont été très différents. Par exemple l'AAP eau et patrimoines a bénéficié d'une diffusion élargie aux acteurs de la direction du patrimoine et du tourisme.

### **2 - Perspectives Régionales sur l'accompagnement du maintien du bon état**

*Delphine PAJOT*

Depuis plusieurs années, la Région Bretagne a la volonté de maintenir ses financements pour soutenir les territoires en bon état. Il y a en effet un enjeu de maintien du bon état mais aussi de reconnaissance des aménités, des services rendus par des milieux en bonne santé. La Région souhaite accompagner les territoires, mais pas tout à fait de la même façon que par le passé : il s'agit de pousser le curseur en matière de transversalité des politiques publiques et de mobilisation citoyenne.

L'expérimentation que nous avons conduite en partenariat avec ERB sur le territoire du Bélon a été pour nous l'occasion de tester l'hypothèse suivante : et si, en repartant de la notion d'attachement au territoire, au patrimoine culturel (= le territoire vécu), on arrivait à déclencher une mobilisation des acteurs autour de la rivière, sans entrer par le prisme technique que nous avons l'habitude de prendre dans le domaine de l'eau ? L'expérimentation a montré une belle mobilisation ; les acteurs ont relaté des souvenirs, des faits historiques, des lieux, des vues et des éléments de patrimoine

emblématiques... et progressivement, ils se sont interrogés sur l'état de la rivière et son devenir. Le pari semble réussi.

Mais il reste encore une marche à franchir : le service de l'eau souhaite se poser aujourd'hui la question de comment faire en sorte que les communautés d'acteurs créées autour de la rivière soient pérennes dans le temps et que l'on arrive à déclencher des actions opérationnelles avec les riverains des cours d'eau et des zones humides et comment on arrive à travailler en transversalité entre les questions d'environnement et de patrimoine culturel. Comment faire le lien plus largement avec les politiques du cadre de vie, de l'aménagement du territoire, du tourisme ?

Le travail sur ces deux questions pourrait être les piliers du travail de co-construction des nouveaux projets de territoire pour la valorisation des patrimoines naturels et culturels. Cela pourrait ouvrir des droits à des financements pour de l'animation et un aiguillage vers les différentes sources de financement possibles qui peuvent être des sources de financement alternatifs (privés tels que Breizh Biodiv), issus d'autres politiques ou dispositifs (de la biodiversité, fonds européens, appels à projets nationaux, etc.). La Région souhaiterait mettre à disposition de l'ingénierie financière et de l'accompagnement (sous la forme d'une AMO – à confirmer) pour aller chercher ces financements et monter les dossiers.

L'objectif serait d'aboutir à fin 2023 à une nouvelle forme de contractualisation avec les territoires. Dans l'intervalle, les financements actuels sont maintenus.

### 3 - Restitution des ateliers

#### *Qu'est-ce que maintenir le bon état ?*

- ***Le bon état c'est :***
  - ✓ Le bon état au sens de la DCE est différent du bon fonctionnement de la rivière et des milieux, distinguer l'objectif de la norme,
  - ✓ Bon état écologique versus bon état de conservation,
  - ✓ Enjeu de définir et partager collectivement et au niveau local le bon référentiel sur le bon état, le bon fonctionnement de l'hydro-système, de l'écosystème, du socio-système -> s'assurer des critères techniques et scientifiques (notion de critères propres à chacun, sensibilités fonction du vécu),
  - ✓ Aller chercher au-delà de la DCE, intégrer les enjeux du changement climatique, de la biodiversité.
- ***Maintenir c'est :***
  - ✓ Assurer une non dégradation, maintenir l'existant,
  - ✓ Sous-entendre une action permanente,
  - ✓ Aller au-delà de la norme,
  - ✓ 'Protéger, préserver, améliorer' :
    - Connaître / observer
    - Veiller pour agir et maintenir le bon fonctionnement (exemple des espèces très polluo-sensibles impactées par une qualité d'eau qui va au-delà des seuils de la DCE)

- Protéger des pressions (urbaines, agricoles, etc.), les éloigner.

**Comment arrive-t-on à mobiliser les acteurs d'un territoire, et notamment les riverains ?**

<b>Qui est concerné ?</b>	
- Riverains, habitants, décideurs, acteurs économique, associations locales, touristes, scolaires	
<b>Leviers</b>	<b>Freins</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérennité des financements, dédier du temps</li> <li>- Mise en place des espaces d'échanges multi-acteurs et d'autres espaces que ceux dédiés à la thématique pour faire en sorte que les gens se sentent impliqués (autres formats que les CLE, etc.), des espaces plus « conviviaux »</li> <li>- Pour se sentir investit : améliorer la connaissance technique sur les enjeux de l'eau croisé avec d'autres enjeux -&gt; patrimoine culturel, histoire locale, fierté du territoire -&gt; toucher au sensible</li> <li>- Renforcer l'attachement : labels, reconnaissance, sensibiliser, valoriser les territoires -&gt; créer des outils de mobilisation</li> <li>- Améliorer l'appropriation des milieux et de l'importance des services rendus ou perdus</li> <li>- Mettre en place des démarches participatives, intégrer les riverains au processus d'action, ils sont des acteurs à part entière, nécessité de les rendre légitimes ; Renforcer les liens avec le monde agricole</li> <li>- S'appuyer sur les réseaux associatifs et d'éducation à l'environnement</li> <li>- Exemplarité des collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de partage sur la notion de bon état des milieux</li> <li>- Non prioritaire pour les acteurs concernés et manque de temps (Ne touche pas la vie du quotidien)</li> <li>- Manque de temps pour les techniciens pour rencontrer les riverains</li> <li>- Méconnaissance des liens entre pratiques agricoles et bon état (modification des usages – bovins vers céréales, entretien des parcelles riveraines)</li> <li>- Manque d'intérêt économique – et méconnaissances des services rendus</li> <li>- Coût et financement de la gestion des milieux aquatiques</li> <li>- Absence de commande politique ? et cloisonnement des politiques</li> </ul>

**Comment travaille-t-on plus en transversalité au sein des collectivités ?**

<b>Qui est concerné ?</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services aménagement, culture, développement économique, agriculture, biodiversité, eau (petit cycle/grand cycle), patrimoine, jeunesse</li> <li>- Elu.es.s</li> </ul>	
<b>Leviers</b>	<b>Freins</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- En faire une commande politique, impliquer les élus et responsables</li> <li>- « Fabriquer » de la transversalité – partager les mêmes objectifs, travailler ensemble pour un objectif de territoire avec des nouveaux critères : indicateurs de cadre de vie,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectifs non partagés, référentiels différents (bon état des milieux), manque de culture commune</li> <li>- Manque de croisement des politiques sectorielles</li> <li>- Logique personnelle (sensibilité individuelle)</li> <li>- Freins hiérarchiques, matériels</li> </ul>



<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'attachement, de résilience, de paysages, solidarité, services écosystémiques</li> <li>- Démontrer les intérêts communs, faire des liens avec l'opinion publique</li> <li>- Former, avoir une culture et des éléments de langage partagés (réunions interservices, visites de terrain, etc.)</li> <li>- Dédier du temps à la transversalité, dégager des moyens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût de l'environnement</li> <li>- Absence de temps pour la transversalité (travail en silo)</li> <li>- Temps de réponse aux actions variable</li> </ul>
--	---

## 4 – Conclusions, perspectives

Le lien à la question des **services écosystémiques et à leur valorisation** apparaît central pour les territoires en bon état, notamment parce que les bénéfices liés aux milieux en bon état ne sont pas directement visibles. Il y a un besoin de travailler ces notions, de lister les services rendus pour les élus, de faire des liens avec les paiements pour services environnementaux (public-privés, privés-privés).

- Dans le cadre du réseau rivières sauvages, une étude des services écosystémiques sur les rivières du Léguer (22), du Nant Bénin (74), de l'Esteron (06) et du Taravo (2A) a été menée par le CEREMA, Centrale Supélec et les acteurs locaux.
- Une étude a également été menée sur le territoire du SAGE Ellé Isole Laita (environ 70 à 80 000 euros).

Premiers éléments bibliographiques :

- <https://www.cerema.fr/fr/actualites/services-ecosystemiques-hydrosystemes-ecosystemes-demarche>
- <https://www.ecologie.gouv.fr/levaluation-francaise-des-ecosystemes-et-des-services-ecosystemiques>
- Evaluation socio-économique et environnementale – SMEIL, 2021: [file:///C:/Users/21039/Downloads/synthese\\_juin\\_21.pdf](file:///C:/Users/21039/Downloads/synthese_juin_21.pdf)
- Evaluation économique des services rendus par les zones humides – AELB, 2011 : <https://donnees-documents.eau-loire-bretagne.fr/files/live/mounts/midas/Donnees-et-documents/Zones%20humides%20-%20Evaluati>  
[http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace\\_documentaire/documents\\_en\\_ligne/guides\\_zones\\_humides/ZH\\_Depliant\\_guide\\_eco.pdf](http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/guides_zones_humides/ZH_Depliant_guide_eco.pdf)

### En conclusion, il est proposé de :

- De réunir à nouveau le groupe de travail au premier semestre 2023 pour poursuivre la dynamique,
- D'inviter d'autres services des collectivités,
- D'étudier la possibilité de proposer des formations (approches sociologiques ?, interservices ?, etc.),
- De poursuivre le travail sur le panorama des financements mobilisables,

- D'engager un travail interne sur des retours d'expérience sur la définition des services écosystémiques à l'échelle de territoires et évaluer la faisabilité d'une grille simplifiée,
- De faire le lien avec les paiements pour services environnementaux.